

No.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST MARTIN CHATEAU**

Le vingt-quatre novembre deux mil six à dix-sept heures, le Conseil Municipal de SAINT MARTIN CHATEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Georges BARLET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 07/11/2006

**PRESENTS** : MM. BARLET Georges, GODART Régis, BEAUGIRAUD Frédéric, BEAUGIRAUD Jean, DEBORD Albert, CHENAUD Henri, MONNIER Jean-Paul, Mme BETTON Thérèse

**ABSENTES** : Mlles BARLET Evelyne, DEVARIS Nathalie

**EXCUSE** : Mr JOFFRE André

**SECRETARE DE SEANCE** : M. GODART

**Publié le** : 30-11-2006



**8 – MOTION DESSERTE FERROVIAIRE DEPARTEMENT DE LA CREUSE**

Le Maire porte connaissance à l'assemblée du courrier de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse relatif à une motion adoptée lors de son Assemblée Générale du 21/10/2006 :

« Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances – Evaux – Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ADOPTE la motion défendant la desserte ferroviaire du département de la Creuse.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

**LE MAIRE**  
*Georges BARLET*

